

Le journal des Gardons

Octobre 2016 • n°11



édito

sommaire

p 2-3 **Dossier**

■ **Le SAGE adopté**

p 4 **Zoom sur**

■ **La réorganisation de la gouvernance dans la gestion de l'eau**

p 5 **Gardons entretenus**

■ **Gestion de la végétation**

p 6 **Connaissance**

■ **Étude sur le fonctionnement des eaux souterraines karstiques**

■ ■ ■ ■

p 7 **Dossiers en bref**

p 8 **Gardons nature**

■ **Les chauves-souris au bord de l'eau**



Crues de fin 2015 : une restauration des cours d'eau prioritaire

La fin de l'année 2015 a été marquée par deux événements pluviométriques très intenses, le 12 et 13 septembre et le 28 octobre, qui ont principalement affecté la partie amont du bassin versant. Comme à chaque événement, le SMAGE des Gardons s'investit pour assurer une remise en état la plus rapide possible des cours d'eau concernés. Ces interventions, comme l'entretien régulier des cours d'eau, en place depuis plus de 10 ans, nécessitent la **déclaration d'intérêt général** des travaux projetés. Nous travaillons actuellement sur le renouvellement de cette autorisation pour la période 2017 à 2021. Cette démarche illustre bien l'action au quotidien de nos équipes entre la gestion sur le terrain et la préparation des actions futures.

Mieux comprendre le lien entre les Gardons et les karsts

Parmi les grands secteurs calcaires de notre territoire sujets à une intense circulation d'eau souterraine, encore appelés karsts, deux ensembles présentent une relation étroite avec nos cours d'eau. L'exemple le plus marquant est celui du karst Urganien. À l'étiage, le Gardon disparaît dans le karst sur la Gardonnenque et l'amont des gorges puis réapparaît, par le biais de multiples résurgences, plusieurs kilomètres en aval, au milieu des gorges du Gardon. Nous avons engagé une large étude pour améliorer nos connaissances sur ces deux karsts dans le but de mieux gérer ces ressources comme les cours d'eau.

Le SAGE adopté

Fruit de 5 ans de travail et d'une **intense concertation**, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) a été approuvé par arrêté préfectoral

le 18 décembre 2015. Notre dossier lui est consacré car cet outil fixe la **politique locale de l'eau** que nous avons définie ensemble pour répondre à la fois aux grands enjeux et aux préoccupations locales.

La GEMAPI : une modification profonde de la gouvernance dans la gestion de l'eau

Le législateur a créé une nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » ou GEMAPI et l'a affecté à l'échelon local : communautés d'agglomération et communautés de communes. Cette réforme bouleverse la gouvernance dans la gestion de l'eau dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Notre territoire dispose de tous les atouts nécessaires pour faire face aux grands enjeux de gestion de l'eau : **une très bonne structuration** (le SMAGE des Gardons pour l'animation et la réalisation - la CLE pour la concertation), **des outils opérationnels** (SAGE, contrat de rivière, PAPI... qui nous permettent d'assurer une bonne gestion et de mobiliser un volume important de financements sans lesquels nous ne pourrions pas faire grand-chose), **des partenariats forts...** La situation particulière de notre territoire, fortement exposé aux inondations et aux sécheresses, **nous impose de réussir à maintenir une gouvernance efficace** et ce à l'échelle du bassin versant, car l'eau ne connaît pas les limites administratives. Ce sera tout l'enjeu d'un grand chantier que nous avons engagé fin juin.

JACQUES LAYRE

Le Président du SMAGE des Gardons



DOSSIER

LE SAGE ADOPTÉ

Le premier SAGE en France, révisé.

Née d'une démarche volontaire à l'échelle d'une unité cohérente de gestion de l'eau – le bassin versant des Gardons - **l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Gardons a été engagée dès 1993-1994** avec la délimitation du périmètre et la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il fut le premier SAGE lancé en France (périmètre). Un arrêté préfectoral a approuvé le document en 2001. Afin de le rendre compatible avec la nouvelle réglementation, la CLE a lancé la révision du SAGE le 16 septembre 2009. La liste des communes concernées a été modifiée par un arrêté préfectoral du 16 janvier 2013.

Le périmètre du SAGE des Gardons représente :

- 2030 km²
- 172 communes (152 dans le Gard et 20 en Lozère)
- plus de 200 000 habitants

Qu'est-ce qu'un SAGE

Un SAGE est un document qui a pour objectif de définir de manière concertée une politique locale de gestion de l'eau. Par ailleurs, il répond aux grands objectifs tels que l'atteinte des objectifs de bon état écologique issus de la Directive Cadre sur l'Eau et de la réduction du risque inondation instaurée par la Directive européenne Inondation.

Ces grands objectifs sont déclinés à l'échelle du bassin hydrographique Rhône Méditerranée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et par le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI).

Le SAGE est une déclinaison locale du SDAGE et du PGRI qui offre un cadre commun d'actions et leur donne une cohérence d'ensemble grâce à une vision globale du territoire. **Le SAGE est un document qui se veut local, adapté aux problématiques du territoire** et nécessitant donc une forte concertation.

Une révision basée sur une large concertation

La CLE a souhaité placer la concertation au cœur de la démarche. Le SMAGE des Gardons, appuyé par le bureau d'études BRLi, a multiplié les échanges avec les acteurs de l'eau.

La démarche a été ouverte au grand public par le biais de réunions par grands territoires, les **commissions géographiques**. Deux groupes de travail émanant de la CLE et visant à préparer les débats de l'assemblée et faciliter les prises de décision, ont été mis en place :

- la commission transversale chargée de l'analyse de l'ensemble du document,
- la conférence eau et aménagement du territoire, chargée des questions en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

C'est donc à travers **les débats de la CLE, les réunions des commissions et les nombreuses rencontres des acteurs et usagers** en début de démarche puis lors de la phase de rédaction, que la concertation a pris tout son sens. La consultation institutionnelle et l'enquête publique en 2014 et 2015 ont clôturé la procédure d'adoption.



Mme BLANC

*Présidente de la CLE des Gardons –
Vice-présidente du Département du Gard*

Qu'est-ce qu'un SAGE peut apporter au territoire ?

Ce qu'un SAGE peut apporter au territoire repose sur la manière dont il a été élaboré. Il assure la prise en compte, dans la gestion de l'eau, des intérêts de tous - usagers, riverains, élus, administration - dans le respect des milieux. Le SAGE des Gardons, c'est la politique de l'eau élaborée par la CLE, en prenant en compte la réglementation en vigueur. Il constitue un véritable cadre dans lequel doit s'inscrire l'ensemble des projets structurants pour le bassin versant ou qui contribuent au développement du territoire dans le respect des milieux.

La CLE, instance de concertation, comment cela se traduit ?

La CLE doit impulser une démarche concertée à l'échelle locale afin de définir une politique de l'eau partagée. La représentation des différents acteurs au sein de cette instance et leur participation assidue correspondent à mon sens à cette notion de « gestion partagée ». A cela s'ajoutent des ateliers thématiques ou groupes de travail, tel celui qui fonctionne sur la question de la pollution minière à St Félix de Pallières.

Vous siégez au sein du Comité de Bassin Rhône Méditerranée en tant que représentante des collectivités et vous présidez la Commission régionale Gard Côtiers-ouest Quel lien faites-vous avec le SAGE ?

Mon implication au sein de la CLE en tant qu'élue me place au cœur des préoccupations locales que je relaie au sein du Comité de bassin pour une politique de l'eau que je souhaite réaliste et efficace. A contrario, l'approche régionale permet de ne pas m'enfermer dans une vision trop locale et de prendre en compte les enjeux et les retours d'expérience des territoires voisins.



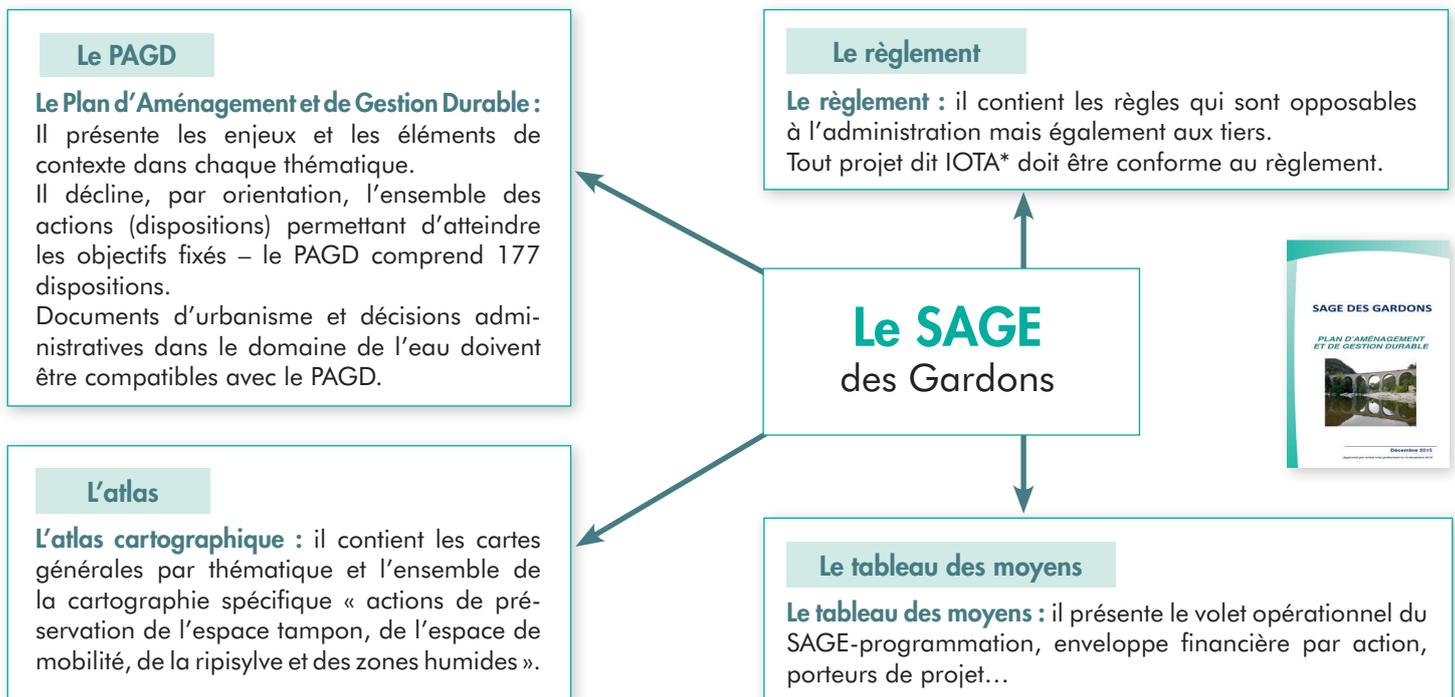
Réunion d'un groupe de travail à Saint-Félix-de-Pallières

Le SAGE, adopté par la CLE des Gardons le 20 décembre 2013, a été approuvé après enquête publique par les Préfets du Gard et de la Lozère le 18 décembre 2015.

La concertation en chiffres :

- 4 années de travail de concertation
- 1 réunion publique d'information préalable et 8 commissions géographiques (2 sessions)
- 40 rencontres individuelles (début de démarche) et 20 réunions de groupes d'acteurs durant la phase de rédaction
- 4 sessions de formation thématique à destination des membres de la CLE
- 10 réunions de commissions (commission transversale et conférence eau aménagement du territoire)
- 13 réunions de comités de pilotage (partenaires institutionnels et financiers)
- 14 réunions de CLE (de 2009 à 2015)
- Consultation institutionnelle (4 mois) + enquête publique (5 semaines) sur 172 communes du Gard et de la Lozère

L'architecture du SAGE :



* IOTA : installations, ouvrage, travaux ou aménagements au sens du Code de l'Environnement

Les orientations du SAGE des Gardons

Le SAGE fixe 5 orientations :

Orientation A : Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux

Orientation B : Poursuivre l'amélioration de la gestion du risque inondation

Orientation C : Améliorer la qualité des eaux

Orientation D : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques

Orientation E : Faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE en assurant une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire

La Commission Locale de l'Eau, plus de 20 ans de concertation autour de l'eau



Commission Locale de l'Eau - Boucoiran 2016

La Commission Locale de l'Eau des Gardons, mise en place depuis 1994, constitue un organe de concertation, de mobilisation et d'impulsion, qui assure l'organisation et l'avancée de la démarche SAGE et décide des mesures de gestion applicables aux ressources en eau, aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

Parfois dénommée « **Petit parlement de l'eau** », elle est composée de 3 collèges : **les élus** (52%), **les usagers** (36%), **les représentants de l'Etat et de ses établissements publics** (12%). Elle est présidée par Mme Geneviève BLANC.

Au-delà de l'élaboration du SAGE, la CLE a en charge son animation et sa mise en œuvre. À ce titre, elle est systématiquement consultée pour avis sur les dossiers d'autorisation au titre du code de l'environnement.

Pour en savoir plus, le SAGE des Gardons est téléchargeable sur le site du SMAGE des Gardons : <http://www.les-gardons.com/> (rubrique Documentation/Documents cadres/ SAGE des Gardons).

ZOOM SUR



La réorganisation de la gouvernance dans le domaine de l'eau : LA GEMAPI

Loi MAPTAM et loi NOTRe : une modification profonde des rôles

La loi de Modernisation de l'Action Public Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et l'a affecté aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP), c'est-à-dire, les communautés de communes et d'agglomération. Ces dernières ont la possibilité de transférer ou de déléguer cette compétence à un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), tel que le SMAGE des Gardons. La loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015, a également fait évoluer des règles de gouvernance avec des mesures telles que la perte de compétence générale des Départements et des Régions, qui réduit fortement leur champ d'action dans la gestion de l'eau, ou encore le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux EPCI à FP.

Une compétence définie par référence et non littéralement

Le contenu de ces nouvelles compétences a été défini par renvoi à 4 items (sur 12) de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Des échéances réduites nécessitant un travail de construction rapide



M. PEDRO

Maire de Remoulins et Vice-président du SMAGE des Gardons

« Pour une commune comme Remoulins située à l'aval du bassin versant, à la sortie des gorges du Gardon, et donc très exposée aux inondations, la solidarité amont/aval et la gestion par bassin versant seront essentielles dans les réflexions liées à la GEMAPI. »

Un financement spécifique

TAXE GEMAPI

Facultative et plafonnée

répartie sur : Taxe foncière, taxe d'habitation et cotisation des entreprises



crédit image : Agence de l'eau Rhône

Une responsabilité juridique... et financière

À cette compétence, sont associées des obligations et donc des **responsabilités** : objectifs en termes d'inondation (Plan de Gestion du Risque Inondation...), atteinte du bon état écologique des cours d'eau... mais également la gestion des **ouvrages** publics liés aux inondations : digues, barrages...

L'article 112 de la loi « NOTRe » permet la participation des collectivités territoriales au **paiement des amendes communautaires** lorsqu'un manquement est constaté dans le cadre de l'exercice d'une compétence décentralisée.

Un grand chantier lancé sur le bassin versant pour réorganiser la gestion de l'eau

Une réunion spécifique s'est déroulée le 23 juin 2016 pour présenter la GEMAPI, ses conséquences sur notre bassin et lancer la réalisation d'un Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE). Ce travail sera porté par le SMAGE des Gardons avec l'appui d'un prestataire pour **une organisation en place le 1er janvier 2018**.

Diagnostic de l'organisation actuelle

Qui fait quoi aujourd'hui et pourquoi ?

Identifier les activités à exercer demain

Choisir et mettre en œuvre l'organisation la plus adaptée Scénario, choix d'une gouvernance

Deux principes à défendre pour rester opérationnel et efficace

- la **gestion par bassin versant** c'est-à-dire à l'échelle du territoire défini par l'eau,
- la **gestion globale** : intervenir sur toutes les thématiques (inondation, ressource en eau, milieux aquatiques, gouvernance) car elles sont indissociables. Effectivement, la GEMAPI n'intègre pas la gestion de la ressource en eau (sécheresse, qualité de l'eau...) ou l'animation à l'échelle du bassin versant.

En savoir plus :

www.les-gardons.com (actualités), <http://www.noe.gard.fr/index.php/actualites/198-gemapi-gardons>
<http://www.eaurmc.fr/gemapi.html> et <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/>



Gardons entretenus - gestion de la végétation

Le lit et les berges des cours d'eau du bassin versant des Gardons appartiennent aux propriétaires des parcelles riveraines. C'est à eux qu'incombe au premier chef l'entretien des berges.

La déprise agricole, l'exode rural et la chute de l'utilisation du bois-énergie (chauffage, industrie...) ont diminué les coupes de bois dans les massifs forestiers comme au bord de nos rivières. Les travaux historiques de curage et de recalibrage des cours d'eau ont par ailleurs perturbé les équilibres naturels. La végétation qui repousse dans les tronçons ainsi modifiés est fortement instable et nécessite un entretien accru pour éviter que les rivières ne se « bouchent ».

*Bien entretenue, cette végétation assure des fonctions centrales : ralentir les écoulements tout au long des versants, filtrer et épurer les polluants, recharger les nappes souterraines, limiter le réchauffement de l'eau, abriter un écosystème riche et indispensable, structurer le paysage... **La ripisylve** (forêt des berges) **est avant tout une richesse à préserver.***

Les moyens mobilisés pour l'entretien

Dans le cadre de ses opérations de prévention du risque inondation, le **SMAGE des Gardons réalise tous les ans des travaux forestiers sur les cours d'eau du bassin versant** (2 400 km en gestion sur plus de 120 communes).

Entre 2003 et 2015, plus de 850 km de cours d'eau ont fait l'objet d'interventions de restauration forestière et/ou d'entretien, pour un montant global de l'ordre de **5 000 000 €TTC**.



Exemple d'entretien : dégagement du fond du lit et maintien de la végétation de berge

Ces travaux sont réalisés soit par des **entreprises** spécialisées, soit par **l'équipe verte du SMAGE des Gardons**, composée de bûcherons expérimentés.

Ils visent à **garantir la circulation des crues fréquentes dans le lit mineur et à limiter la formation des embâcles lors des crues importantes**, lesquelles débordent naturellement dans le lit majeur du cours d'eau.

Ces dépenses sont ou ont été subventionnées par **l'Agence de l'Eau, le Syndicat Mixte Départemental et l'Union Européenne - FEDER**.

La programmation des travaux d'entretien

La phase de remise en état du bassin versant est aujourd'hui finie. Une **programmation pluriannuelle** a été mise en place pour conserver cet acquis. Elle tient compte des enjeux concernés : 70 km de **secteurs très sensibles** au risque inondation (traversées de villages) **sont inspectés tous les ans** ; 730 km font l'objet d'un **entretien régulier** avec une fréquence échelonnée entre 5 et 10 ans. Les 1 600 km restants peuvent faire l'objet d'interventions ponctuelles, après sollicitation des élus locaux, des riverains... et sur constatation des techniciens du SMAGE des Gardons.

Ce programme de travaux est soumis à une Déclaration au titre du Code de l'environnement et à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en cours de révision.

Comment entretenir ?

Contrairement aux idées reçues, la coupe des arbres et l'entretien de la végétation ne font pas l'objet de restrictions particulières, en dehors des rubriques liées au déboisement (au delà de 500 m²). **Les riverains d'un cours d'eau ont donc le droit de procéder à l'abattage des arbres** qu'ils estiment devoir être coupés, à la condition qu'ils ne provoquent **pas d'impact ou de pollution** sur le cours d'eau lors des travaux (par la circulation d'engins dans le lit par exemple) et qu'ils interviennent dans le **respect des équilibres naturels**.

Le SMAGE des Gardons recommande aux riverains qui souhaitent procéder à des coupes de **se limiter aux sujets instables ou situés dans le lit mineur** (partie en eau la majeure partie du temps).

Il est important de maintenir une végétation diversifiée (espèces et âges) et de favoriser les espèces adaptées à la ripisylve en supprimant les espèces invasives.

Toute coupe à blanc est néfaste pour les berges (érosions) et les milieux. De plus, cela favorise la repousse de nouveaux végétaux en fonds de lit non désirés.

Les techniciens du SMAGE des Gardons peuvent apporter des conseils à ceux qui le souhaitent.

Les interventions d'urgence

Malgré tout, les espaces naturels sont soumis à des aléas par définition imprévisibles : crues, tempêtes, orages... qui viennent perturber les prévisions et l'organisation technique. Les interventions doivent alors s'organiser rapidement sur les secteurs les plus touchés pour **enlever les embâcles et les arbres déstabilisés**. Ainsi, suite aux multiples et importantes crues de 2014 et 2015, ce sont 144 km de cours d'eau (343 000 €HT) qui ont été traités en urgence.



Travaux d'abattage de l'équipe verte sur le Gardon d'Anduze

Télécharger la plaquette sur l'entretien de rivière :

www.les-gardons.com
espace documentaire

CONNAISSANCE - étude sur le fonctionnement des eaux souterraines karstiques



Résurgence dans les gorges du Gardon

Les études sur la ressource en eau menées ces 10 dernières années (Plan de Gestion Concertée de la Ressource et Études Volumes Prélevables) ainsi que la prise récurrente d'arrêtés « sécheresse » durant cette période, attestent de la forte tension sur la ressource en eau sur le bassin versant des Gardons. Celle-ci se traduit par un déficit durant l'été traduisant un **déséquilibre entre le besoin en eau des milieux et celui des usages**. Les prévisions de changement climatique

orientent vers **une aggravation de la situation** dans les décennies à venir.

La politique de « gestion quantitative » de la ressource en eau tient compte de ce constat et vise à obtenir un équilibre entre le maintien des usages, en les optimisant, et le fonctionnement des milieux, garant de la ressource dans le futur. Des **actions d'économies d'eau** sont d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire, telles que l'optimisation des prélèvements par béals en Cévennes, l'amélioration des rendements de réseaux d'eau potable, la réutilisation des eaux de pluie ou encore l'implantation d'une végétation méditerranéenne dans les espaces publics et chez les particuliers...

Le SAGE des Gardons, qui acte les incertitudes sur la ressource comme sur les usages, inscrit **l'amélioration des connaissances** comme un objectif essentiel pour une bonne gestion de l'eau sur le territoire.

Connaître les échanges d'eau entre les nappes phréatiques et les rivières pour une meilleure gestion

Le Gardon et ses affluents cheminent sur des formations géologiques différentes au fil de leur cours. Parcourant des zones granitiques et schisteuses peu perméables sur la partie cévenole du bassin versant, ils traversent ensuite de **vastes formations calcaires** sur la partie médiane et aval du bassin versant. Certaines de ces formations ont subi au fil du temps des érosions internes qui ont donné naissance à un important réseau de galeries (le karst) qu'empruntent les eaux souterraines. Sur le bassin



Disparition du Gardon dans le réseau karstique à Boucoiran – lit à sec

versant des Gardons, les plus importants réseaux sont le karst dit **hettangien*** et le karst dit **urgonien***. Le premier se développe entre La Grand Combe et Alès alors que le second se situe en Gardonnenque, entre Ners et les Gorges du Gardon.

Les secteurs de karsts sont le lieu de fortes interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines ; alternent des zones de pertes avec la **disparition totale du Gardon** ou de certains affluents (infiltration des eaux de la rivière vers le karst) et des **zones de résurgences** (alimentation de la rivière par les eaux souterraines du karst).

Si des études ont déjà été réalisées sur ces systèmes karstiques dans les 50 dernières années, elles ne permettent pas de répondre complètement à plusieurs questions prépondérantes en matière de gestion de l'eau actuelle et future : *quelle est l'efficacité du soutien d'étiage assuré par le barrage de Ste Cécile d'Andorge au regard des pertes dans le karst sur le secteur Grand Combien ? Quel est l'impact des prélèvements dans les karsts sur le débit des cours d'eau (effet tampon du karst lié au temps de transfert de l'eau) ? Quelle est la possibilité de créer de nouveaux prélèvements dans les karsts ? Etc.*

* l'hettangien correspond à une période du jurassique datant d'environ 200 M d'années et l'urgonien à une période du Crétacé comprise entre - 130 et - 112 M d'années.

Une étude de grande ampleur lancée par le SMAGE des Gardons en 2016



Source à La Baume – gorge du Gardon

Dans cette optique, le **SMAGE des Gardons a lancé une étude hydrogéologique en 2016 afin de mieux comprendre le fonctionnement des karsts urgonien** (bassin de St Chaptès) et hettangien (compartiment Alès-Galeizon) et leurs

relations avec le Gardon et ses affluents. Cette étude doit permettre de définir le plus précisément possible leur structure et leur fonctionnement notamment en lien avec les cours d'eau (volumes de transit, axes d'écoulement, vitesses de transfert, relations nappes-rivière...).

- **Durée de l'étude** : 2016 à 2019 ;
- **Maîtrise d'ouvrage** : SMAGE des Gardons pour l'étude du karst urgonien + co-maîtrise d'ouvrage pour l'étude du karst hettangien SMAGE des Gardons / SIAEP de l'Avène ;
- **Assistance à Maître d'Ouvrage** : BRGM (rédaction du CCTP + assistance technique) ;
- **Financement** :
80% Agence de l'Eau RMC (étude + AMO) ;
20% SMAGE des Gardons (karst urgonien) et
10% SMAGE des Gardons + 10 % SIAEP Avène (karst hettangien – étude + AMO) ;
- **Attributaire du marché** : Groupement HYDROFIS-HYDROGEOSPHERE-BRLi ;
- **Budget de l'opération** : 600 000 € TTC.



DOSSIERS en bref

INAUGURATION DE LA PROTECTION DE BERGE DU CENTRE HISTORIQUE DE REMOULINS

Le 11 juillet 2016, le président du SMAGE des Gardons, M. LAYRE ainsi que la Vice-présidente du Département du Gard, Mme BLANC, la présidente du SMD, Mme NOGUIER et le maire de Remoulins, M. PEDRO ont inauguré la protection de berge du centre historique de Remoulins, en présence notamment de Mme DHERBECOURT et M. BLANC, conseillers départementaux et de l'attaché parlementaire de M. FOURNIER. Cet ouvrage a pour objectif de stabiliser la berge sur laquelle sont implantées une digue et des habitations. Un rideau de palplanches (planche métallique) et des gabions (cage grillagée remplie de blocs rocheux) ont été réalisés pour un montant des travaux dépassant **1 million d'euros**. Ce projet a été financé par le SMAGE des Gardons, l'Etat, la Région et le SMD.



Inauguration du 11 juillet 2016



Nouveau lit du Briançon à Domazan

RÉCEPTION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU BRIANÇON À DOMAZAN

Le Briançon dans la traversée du village de Domazan a été canalisé dans un ouvrage souterrain. Le SMAGE des Gardons a procédé à la **mise à ciel ouvert du cours d'eau en créant un nouveau lit** présentant un aspect naturel : berge à pente douce, méandre et végétalisation du site. Les travaux ont débuté en 2015 par les ouvrages de génie civil (création d'un nouveau pont et du nouveau lit). Ils se sont poursuivis en 2016 par les travaux de génie écologique (protection végétale, ensemencement et plantations) et ont été réceptionnés. D'un montant de plus de **360 000 € TTC**, ils ont été financés par le SMAGE des Gardons, l'Agence de l'eau et le SMD.

GESTION DES DIGUES DE COMPS, D'ARAMON ET DE REMOULINS

Le SMAGE des Gardons a accompagné les communes de Comps, Aramon et Remoulins dans la gestion de leur digue. Les **consignes de surveillance** ont été rédigées et transmises au service de l'Etat en charge des ouvrages hydrauliques. Ces documents permettent de formaliser les actions qui sont engagées pour assurer l'entretien

et la surveillance courante ainsi qu'en cas de crue. En complément, les **études de danger** ont été produites. Celles-ci détaillent l'état de l'ouvrage et déterminent si des travaux de confortement ou des actions de surveillance particulières sont à mettre en œuvre. **Le bon état général des ouvrages a été mis en évidence.**

PLAN D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DES GARDONS

Le bassin versant des Gardons bénéficie de **programmes d'actions visant à réduire le risque inondation**. Le premier a débuté en 2003 et s'est achevé en 2012. Le second s'est inscrit dans la continuité et devait s'achever en 2017. Compte tenu des évolutions de

dossiers importants (barrage de Saint Cécile d'Andorge, digue d'Anduze, développement des opérations ALABRI), une mise à jour et un prolongement d'un an du programme ont été formalisés au travers **d'un avenant** à la convention. Ce document a été signé en 2016.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE BERGE À SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE

Suite aux crues de 2014 et de 2015, le Gardon de Saint Germain a déstabilisé un mur qui a pour vocation le maintien des terrains au droit de la RD13 et du village. **Les travaux d'un montant de 80 000 € TTC ont eu lieu durant l'été 2016.** Ils ont été financés par le SMAGE des Gardons, l'Etat, la Région et le Département de la Lozère.



Travaux de reconstruction du mur en maçonnerie

LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU LANCÉ

Suite à l'étude sur les volumes prélevables qui s'est achevée début 2016, il a été confirmé un déficit quantitatif essentiellement en août et le besoin d'améliorer les connaissances sur la ressource. Pour résorber ce déficit, la Commission Locale de l'Eau a lancé un **Plan de Gestion de la Ressource en Eau ou PGRE**. Il s'agira de déterminer de **manière concertée** la répartition des volumes disponibles et les actions à réaliser pour résorber le déficit. Les premières réunions sont prévues à l'automne.



GARDONS NATURE



Les chauves-souris au bord de l'eau

Il existe près de **1 200 espèces de chauves-souris** dans le monde, dont 34 sont présentes en France. **Seuls mammifères volants**, leur sonar leur permet de « voir avec les oreilles » ; plus agiles et silencieuses que les oiseaux, elles surprennent par la précision de leur vol dans le noir absolu.

Si, sous d'autres latitudes, certaines chauves-souris se nourrissent de fruits ou de nectar, toutes les espèces européennes sont insectivores. Durant toute leur période d'activité (mars à novembre environ), elles consomment jusqu'à un tiers de leur poids en insectes par nuit et jouent ainsi un véritable **rôle de régulateur**.

Elles ne font pas de nid et doivent trouver des refuges dans leur milieu environnant. Différents types de gîtes sont nécessaires pour l'hibernation (hiver) ou la reproduction (été). Les espèces les plus connues sont **cavernicoles** ou utilisent les greniers, volets ou caves de nos habitations. La noctule commune, la noctule de Leisler, la pipistrelle de Nathusius, la Barbastelle d'Europe et l'Oreillard roux logent quant à elles dans **les arbres creux**. **Toutes ces espèces sont directement ou indirectement liées aux cours d'eau** : lieu d'abreuvement, de chasse, de repère ou de gîte, le maintien d'une ripisylve dense et âgée est essentiel à leur vie.

Comme beaucoup d'espèces nocturnes, leur mauvaise réputation a longtemps été la principale cause de dégradation volontaire des colonies. Aujourd'hui, comme pour la plupart des espèces, c'est la **pollution et la disparition de leurs habitats qui les menacent** ; elles sont toutes **protégées** en France depuis 1981.

Au côté d'autres gestionnaires comme le Syndicat Mixte des Gorges du Gardons qui étudie et présente ces espèces à Russan, les activités du SMAGE des Gardons intègrent la préservation de ces espèces en conservant, lorsqu'ils ne présentent pas de risque hydraulique, les arbres morts ou creux dans les ripisylves.



Pipistrelle chassant au-dessus de l'eau



Murin de Daubenton en vol parmi les iris



Noctule habitant dans un arbre creux

Si vous avez la chance d'héberger des chauves-souris sur votre terrain ou dans votre habitation, n'hésitez pas à contacter le Groupe Chiroptère du Languedoc Roussillon (<http://www.asso-gclr.fr/>), ils pourront vous accompagner pour une parfaite cohabitation.

Abonnez-vous GRATUITEMENT au journal des Gardons sur simple demande adressée au SMAGE des Gardons.

Journal financé par le SMAGE des Gardons et le Conseil départemental du Gard

Journal d'information du SMAGE

Octobre 2016 • n° 11

Edition : 5 000 exemplaires

Directeur de publication : J. LAYRE

Rédacteur en chef : L. GEORGES, E. RETAILLEAU

Maquette : Crayon Bleu

Impression : Pure Impression

Dépôt légal : octobre 2016



SMAGE des Gardons - 6, avenue Général Leclerc - 30000 Nîmes
smage@les-gardons.com - Tél : 04 66 21 73 77